

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2022/2023 de la commission du 23 décembre 2022 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L221-2, et L221-3,

Vu la délibération n° 53 du 16 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SIRE3 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES le 14 juin 2024,

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 6 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que la somme prévue à verser en titre de transformation numérique, le soutien d'acquisition des ordinateurs portables et des tablettes pour ces chefs de chantier afin d'améliorer la productivité et la coordination entre les chantiers et l'administration,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 19 670 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 20 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 19 670/50 % = 3 934 €,

D É C I S I O N

Distribuer à l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES dont le siège est situé au 19 rue Giffard - 87 000 Limoges une aide financière d'un montant maximal de 4 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à déposer avec l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 28 NOV 2024

Le Président de Limoges Métropole,


Guylaine DURAN

Accusé de réception - Révisé le 12/11/2024
par M. P. 2024/011 - 10 14 10 10 10
Reçu en vertu de la loi n° 2024/011 - 10 14 10 10 10

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES

1 DOCUMENT - Publié le 27 Novembre 2024



25604.pdf
(.pdf, 99,8 Ko)



TÉLÉCHARGER